

Annexe 1

Plafonds de ressources PLUS 2007

Catégories de ménages	PARIS et communes limitrophes	IDF hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
1 personne seule	18 463 €	18 463 €	16 052 €
2 personnes sans personne à charge, sauf jeunes ménages	27 593 €	27 593 €	21 435 €
3 personnes ou 1 pers. seule avec 1 pers. à charge ou jeunes ménages	36 172 €	33 169 €	25 778 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	43 187 €	39 730 €	31 119 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	51 382 €	47 033 €	36 608 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	57 819 €	52 926 €	41 256 €
par personne supplémentaire	+ 6 442 €	+ 5 897 €	+ 4 602 €

Aucune dérogation ne peut être admise en ce qui concerne le dépassement du plafond de ressources.

Les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur l'avis d'imposition établi en 2006 au titre des revenus perçus en 2005.

Cependant, si le demandeur d'un logement connaît une diminution du niveau annuel de ses ressources supérieure à 10 %, il est pris en considération les revenus de l'année 2006 ou les 12 derniers mois précédant la signature du bail (au lieu de l'année 2005).

Jeune ménage : couple marié dont la somme des âges des deux conjoints n'excède pas 55 ans.

Communes limitrophes :

- Aubervilliers
- Bagnolet
- Boulogne-Billancourt
- Charenton-le-Pont
- Clichy
- Fontenay-sous-Bois
- Gentilly
- Issy-les-Moulineaux
- Ivry-sur-Seine
- Joinville-le-pont
- Le Kremlin-Bicêtre
- Les Lilas
- Le Pré-Saint-Gervais
- Levallois-Perret
- Malakoff
- Montrouge
- Neuilly-sur-Seine
- Nogent-sur-Marne
- Pantin
- Puteaux
- Saint-Cloud
- Saint-Denis
- Saint-Mandé
- Saint Maurice
- Montreuil
- Suresnes
- Saint-Ouen
- Vanves
- Vincennes

